



3003 Berne-Wabern

Naturalisation facilitée pour personnes étrangères

Renseignements de l'autorité compétente en matière d'aide sociale

Les personnes qui désirent acquérir la nationalité suisse dans le cadre de la naturalisation facilitée doivent démontrer qu'elles n'ont pas perçu de prestations d'aide sociale au cours des **trois** dernières années avant le dépôt de la demande ou qu'elles ont totalement remboursé les prestations perçues pendant cette période.

Indications concernant le/la candidat/e à la naturalisation, respectivement ses parents si il/elle est mineur/e

- Les indications se rapportent **au candidat/à la candidate** à la naturalisation (personne majeure)
- Les indications se rapportent aux **deux parents** de la personne mineure

Nom/prénom

Date et lieu de naissance

Nationalité

Formation actuelle / activité professionnelle
(seulement concernant le/la candidat/e)

Adresse (rue, NPA, lieu)
pour les 3 dernières années

Attestation/remarques de l'autorité compétente

Période d'attestation (les 3 dernières années): du au

Pour les personnes mineures: attestation au nom des parents

- La personne susmentionnée **n'a pas perçu de prestations d'aide sociale**, respectivement n'est pas connue de l'autorité compétente.
- La personne susmentionnée **perçoit actuellement des prestations d'aide sociale depuis**
- La personne susmentionnée **a perçu des prestations d'aide sociale du** **au**
- Montant total des **prestations d'aide sociale perçues** en CHF (par famille)
- Montant total des **prestations d'aide sociale remboursées** en CHF

Remarques éventuelles

.....
.....
.....

Personne de contact/numéro de téléphone en cas de questions

.....

Adresse de l'autorité compétente

.....

Lieu et date

Timbre et signature

.....